

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Décision n° 2388 du 2 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

NOR : INTJ2205466S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant du groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14194 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130630S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2022 :

Chaumont	Romuald	NIGEND : 160 521
-----------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2022 :

Gachet	Philippe	NIGEND : 208 597
Renaux	Sylvain	NIGEND : 213 216
Schwindling	Dimitri	NIGEND : 243 740

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Imbault	Sylvia	NIGEND : 212 117
Chalet	Aurélien	NIGEND : 241 512
Veyron	Sophie	NIGEND : 233 785

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Escanez	Gaël	NIGEND : 329 505
Guillou-Gugelot	Dimitri	NIGEND : 344 603
Rodriguez	Christophe	NIGEND : 354 813
Deyra	Matéo	NIGEND : 372 914

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mars 2022.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,
E. Marchal*